



SECTION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS L'ACTION SOCIALE FORCE OUVRIERE

19^{ème} Assemblée Générale
réunie à Paris, le 6 Février 2020

Orientations 2020

Objectifs et Actions

En 2020, La Section Fédérale des Retraités de l'Action Sociale Force Ouvrière continuera à se mobiliser contre toutes ces réformes 100% libérales qui visent à la casse des statuts et des droits collectifs.

La Section Fédérale des Retraités de l'Action Sociale Force Ouvrière continuera à se mobiliser contre la nouvelle réforme des retraites jusqu'à son retrait, poursuivra la lutte pour la défense du pouvoir d'achat et prendra position le moment venu sur le projet de loi concernant la prise en charge de la dépendance.

Nos priorités seront de combattre le projet de réforme du système de retraite universel par points en soutenant les actions de grève, en participant à toutes les manifestations pour obtenir le retrait du projet, de poursuivre la défense du pouvoir d'achat et les conditions de vie des retraités.

La défense de nos droits acquis (Retraite, Sécurité Sociale) est essentielle.

La Section Fédérale des Retraités de l'Action Sociale Force Ouvrière sera solidaire de l'ensemble des revendications des retraités, des salariés futurs retraités, des fonctionnaires.

Elle appellera à la mobilisation aux prochains appels à manifester pour exprimer notre opposition à la régression des droits et à la transformation de notre modèle social.

Nous poursuivons en 2020 le combat contre le projet de loi sur la réforme des retraites voulant instaurer un soi-disant régime universel, la mise en cause de la pension de réversion, la baisse de l'aide au logement, la réduction des aides sociales.

Pour contrer toutes les attaques du programme gouvernemental, amplifions le rapport de force pour faire aboutir nos revendications, développons la Section Fédérale des Retraités FO de l'Action Sociale !

Défense de la Sécurité Sociale :

La Section Fédérale des Retraités de l'Action Sociale Force Ouvrière s'oppose à la remise en cause de la Sécurité Sociale de 1945 basée sur les valeurs de solidarité, au transfert des cotisations sociales Assurance Maladie et Assurance Chômage vers la CSG mettant en cause le salaire différé et toutes la protection sociale collective.

LA SECTION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS DE L'ACTION SOCIALE FO **DENONCE**

- Les exonérations de cotisations sociales patronales décidées par les différents gouvernements depuis 1970 qui impactent le financement de la Sécurité Sociale et du système de retraite.
- La non - compensation des exonérations des cotisations par l'Etat.

Défense des Retraites :

La Section Fédérale des Retraités de l'Action Sociale Force Ouvrière proclame avec force son attachement au système de retraite intergénérationnel inter professionnel par répartition basé sur les valeurs de solidarité de la Sécurité Sociale de 1945.

Nous combattons fermement la nouvelle réforme des retraites voulant instituer un régime universel de retraite par points.

LA SECTION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS DE L'ACTION SOCIALE FO **S'OPPOSE A**

- La réforme d'un système de retraite universel par points individualiste contribuant au creusement des inégalités sociales, au profit de la capitalisation.

RAPPELLE SES REVENDICATIONS

- La revalorisation significative des retraites
- Le maintien du système de retraite par répartition basé sur la solidarité intergénérationnelle et interprofessionnelle
- L'abrogation des réformes successives des retraites : (1993 - 2003 - 2010 – 2013 - 2015)
- Le retour à la retraite à 60 ans pour un blocage à 40 ans de cotisations ; l'objectif étant un retour à 37 ans et demi de cotisations, avec une pension calculée sur les 10 meilleures années et indexée sur les salaires.
- Le retour au financement des retraites par répartition par les cotisations assurant la pérennité du système des retraites du régime général et complémentaire.
- La suppression de l'augmentation de 1,7 points de la CSG pour tous les retraités.
- L'annulation de la fusion des différentes caisses de retraites complémentaires, et le maintien d'une gestion paritaire.

Défense du pouvoir d'achat et des emplois

LA SECTION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS DE L'ACTION SOCIALE FO **DENONCE**

- La réforme systémique des retraites.
- La politique d'austérité, le gel des pensions, la non - compensation de l'augmentation du coût de la vie, la baisse constante du pouvoir d'achat, l'accroissement de la pression fiscale.

- La dégradation des conditions de vie des retraités avec des difficultés d'accès au logement, aux soins, aux services publics etc.
- La détérioration des conditions de travail des professionnels de la prise en charge des personnes âgées à domicile ou en établissement.
- La marchandisation de tout le secteur des personnes âgées à domicile et en établissements spécialisés.
- Le surcoût des complémentaires santé liées à l'âge.
- Le reste à charge pour l'accueil des personnes dépendantes.
- Le remplacement des professionnels par des bénévoles pour la prise en charge des personnes âgées et handicapées.

EXIGE

- La fin du gel des pensions, la revalorisation du pouvoir d'achat perdu par les salariés et les retraités depuis 1993.
- L'indexation annuelle des pensions et des retraites des régimes de base et complémentaires au 1^{er} janvier, des pensions de réversion au minimum sur l'inflation.
- Un revenu minimum de retraite pour tous, au moins égal au SMIC pour une carrière complète.

REVENDIQUE

- La suppression des contributions fiscales (CSG CRDS).
- Le relèvement du plafond fiscal.
- Le rattrapage du pouvoir d'achat par la revalorisation des revenus des retraités.
- La baisse du coût de l'énergie (gaz, électricité..).
- La baisse des charges liées au logement.
- L'arrêt des franchises, du déremboursement des médicaments et l'accessibilité des soins pour tous sur les fondements de la Sécurité Sociale de 1945.
- La possibilité d'un accès à internet pour tous via des services publics de proximité gratuits.

CONDAMNE

- La baisse et la non - revalorisation de l'Aide Personnalisée au Logement (APL).
- La fiscalisation de la majoration de 10% pour les retraités ayant eu au moins 3 enfants.
- La suppression de la part fiscale attribuée aux retraités veufs ou veuves.
- La décote de 10% des retraites AGIRC ARRCO pendant 3 ans pour les salariés faisant valoir leur droit à la retraite à partir du 1^{er} janvier 2019, n'ayant pas 63 ans révolus.

LA SECTION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS DE L'ACTION SOCIALE FO

DEMANDE

- Un changement d'orientation économique pour assurer la pérennité du financement de la protection sociale collective et la baisse du chômage par la création d'emplois en CDI et sous statut.

- Le rétablissement de la part fiscale pour les nouveaux retraités veufs ou veuves.
- La prise en charge par la sécurité sociale de l'accompagnement des personnes dépendantes par des professionnels qualifiés et non par des bénévoles.
- Le maintien du droit à la retraite anticipée à taux plein des travailleurs handicapés.
- Le maintien des pensions de réversion pour tous dès 55 ans.
- Le retour de la revalorisation des retraites au 1^{er} janvier de chaque année.
- Le versement des retraites du régime général tous les 1^{er} de chaque mois.

Dynamisation et développement de la Section

L'objectif principal en 2020 sera de maintenir la syndicalisation des Futurs Retraités de la FNAS FO, en les encourageant à rejoindre la Section Fédérale des Retraités de l'Action Sociale pour la construction du rapport de force dans la résistance nécessaire aux attaques permanentes contre notre système de protection sociale (maladie, famille, retraite) et contre l'érosion du pouvoir d'achat des retraités.

Le développement du syndicalisme retraité de l'Action Sociale Force Ouvrière passera par l'augmentation de l'implantation des correspondants dans les SDAS.

En 2020, la Section Fédérale établira un règlement intérieur de fonctionnement.

Information - Documentation

La diffusion de l'information en direction des adhérents se poursuivra par le Flash Info Retraites tous les 2 mois (hors vacances d'été) et les flashes spéciaux de mobilisation si nécessaire.

Dans le Bulletin Fédéral sera poursuivie l'information régulière en écho aux positions de la Section Fédérale de retraités de l'Action Sociale. Elle reste un moyen de sensibiliser nos camarades en activité à l'intérêt de notre action et à rester adhérent FO Action Sociale à la retraite.

La Section Fédérale des Retraités de l'Action Sociale FO rappelle qu'il existe un accès spécifique pour les retraités sur le site fédéral, [www.fnasfo.fr/onglet vie syndicale/ retraités](http://www.fnasfo.fr/onglet_vie_syndicale/retraités).

Réunions

Le bureau se réunira au minimum quatre fois par an et la veille de l'Assemblée Générale annuelle.

Relations Fédérale, Confédérale, Départementale :

La Section Fédérale des Retraités de l'Action Sociale FO fait partie intégrante de la FNAS FO conformément à l'article 16 des statuts fédéraux. L'action de la Section se développe en collaboration avec le Bureau Fédéral.

Les adhérents Retraités sont des militants qui participent à la vie de leur SDAS.

Les adhérents sont membres de droit et participent aux actions des Unions Départementales de Retraités FO (UDR).

La Section Fédérale des Retraités de l'Action Sociale FO se félicite de continuer à être représentée au Comité Exécutif et au Bureau de l'Union Confédérale des Retraités FO (UCR).

RESISTER, REVENDIQUER, RECONQUERIR

Présenté par Jean- Marie PETITCOLLOT
Secrétaire de la Section Fédérale des Retraités de l'Action Sociale FO

Adopté à l'AG de PARIS à l'unanimité, le 6 février 2020

